
SUPPRESSION DES BILLETS GP

« Ceux qui traînent prendront le train ... »

L'InterGP* d'Air France prend-elle les salariés pour des imbéciles ? Croit-elle qu'il suffit de réécrire l'histoire pour être crédible aujourd'hui? Car il est bien tard pour protester et hurler aux « *comportements déviants de certains responsables* » (???)

Après avoir fait flamber la tarification des R1, la direction chercherait à en rendre l'accès quasiment impossible ? Mais c'est évident ... et ce n'est pas nouveau !

1^{ère} phase : 2006

Les premières remises en cause de nos GP datent de 2006, lors de la négociation des accords de privatisation d'Air France. A cette date, la direction fragilise cet acquis social en refusant de le négocier et de l'inscrire dans les conventions.

Dès cette date, SUD Aérien propose à tous les syndicats de refuser de signer les nouvelles conventions tant qu'elles n'intégreront pas les textes sur les GP. Très bonne initiative que tous les syndicats ... s'empressent de ne pas suivre. Pourtant, si les textes GP avaient été inscrits dans le marbre en 2006, la direction ne pourrait pas les modifier à sa guise aujourd'hui.

2^{ème} phase : 2008

Une fois les mains libres, la direction joue l'avantage, supprime la possibilité de voyager seul aux « compagnons » et surtout, fait flamber la majorité des tarifs R1 pour - soi disant - échapper à la taxation des billets par l'URSSAF. Les R1 deviennent hors de prix, certains d'entre eux ont des tarifs supérieurs aux low cost. Le tour est joué et bien joué : ils sont de moins en moins utilisés.

Re-hurlements de l'InterGP, re-menaces de grève et re-tour à la maison : le 26 février, date de la grève prévue par tous les syndicats à AF, SUD Aérien se retrouve seul à appeler les personnels PN et PS à une journée de grève de protestation contre l'atteinte à cet acquis social.

Le mécontentement des salariés enfle, il doit être pris en compte, c'est en tous cas ce que pense SUD Aérien qui sollicite l'intersyndicale d'AF, le 7 juillet 2008 et appelle à nouveau les personnels à cesser le travail. Force est de reconnaître que si la mobilisation est honorable, elle reste insuffisante à faire reculer la direction.

2^{ème} occasion ratée pour la majorité des syndicats de faire reculer la direction.

* regroupement de certains syndicats sol et navigants d'AF



3^{ème} phase : septembre 2010

Le logiciel de gestion des billets ZED "My IDtravel" est finalement au point : cela permet à Air France de fermer une à une ses agences GP (Paray en mars 11) et de supprimer aux salariés des filiales, le bénéfice des billets ZED en refusant d'intégrer ces dernières dans la base de données du fameux logiciel.

4^{ème} phase : novembre 2010

Dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale, le gouvernement insère un article L. 242-1-4 indiquant que *"toute somme ou avantage alloué à un salarié en raison de son activité professionnelle par une personne qui n'est pas son employeur est une rémunération"*.

Cet amendement vise donc à fiscaliser "les avantages en nature" fournis par une entreprise tierce : billets GP sur les autres compagnies (retraités ? partenaires ?), billets ZED mais aussi les tarifs préférentiels sur les hôtels, les locations de voiture ... Fiscalisation pour les salariés mais également pour les employeurs, soumis à cotisations sociales sur ces sommes.

Tous les salariés du Groupe AF seront pénalisés. Ceux qui le seront le plus, ce sont les agents des filiales du Groupe AF, car, qui peut croire un seul moment que les patrons des filiales vont accepter d'être taxés sur les billets émis au bénéfice de leurs propres salariés ? C'est tout simplement la suppression pure et simple des GP qui est en jeu pour eux...Et pour ceux d'Air France la suppression des GP sur d'autres compagnies, y compris celles du Groupe.

Il n'est pas admissible de ce gouvernement que des avantages acquis par les salariés soient considérés comme des "niches fiscales" alors que les cadeaux aux plus riches et aux patrons continuent ! Et on a du mal à croire que la direction d'Air France n'ait pas été, si ce n'est "consultée" au moins "informée" par le gouvernement de cette nouvelle taxation.

Les syndicats d'Air France mais aussi de toutes les filiales doivent décider ensemble des mesures à prendre !

L'échec de la stratégie adoptée par la majorité des syndicats en 2008 doit servir de leçon : le lobbying auprès des Ministères, de la DGAC et autres bureaux feutrés ne marche pas quand les intérêts patronaux et gouvernementaux se rejoignent !

Et l'histoire nous a aussi prouvé que les "vrais/faux" préavis de grève, utilisés par certains syndicats comme moyens de pression étaient tout autant inefficaces surtout quand ils sont décidés dans la désunion syndicale et qu'ils comportent des revendications qui ont peu à voir avec les GP (telle que la taxation des indemnités de fin de carrière des PNT !!!)

C'est DANS LES ENTREPRISES, Air France et filiales, que nous devons mener la lutte pour la suppression de cet amendement.

**Et tous ensemble ... et vite car ceux qui traînent aujourd'hui,
demain prendront le train !**

Le Bureau national SUD Aérien – 2 nov 10

SUD Aérien – BP 30 - 12 place Henri Barbusse- 91551 PARAY VIEILLE POSTE CEDEX

Tél : 01.41.75.20.85 - Fax : 01.41.75.64.02 - E-mail : sudaf@wanadoo.fr Site web : sud-aerien.org